ESI BORDEAUX
ESI POITIERS
ESI LIMOGES
ESI TOULOUSE

CHS simplifié du 30/03/2020

DISI	Philipe MAIZY, Pierre MARQUES, Sophie EYMARD
Direction Limoges	Sylvie ZALDUA, Alain SOULARUE
Direction Poitiers	Thierry GRANATA-GOLDMAN
Direction Bordeaux	Pascale DELMAS,
Direction Toulouse	Marianne LACAZE

Solidaire	Bruno Rigoulet, Eddy CHANAUX, Geneviève DELAUNAY
CFDT	Erik GIVERNAUD, Mathieu DATCHARRY, Michel PICCO
CGT	Laurent Bancon, Genevieve BOURREL, Béatrice BOISSON
Force Ouvrière	Maryline SOUCHARD, Marie-Marthe SUREAU, Bérangère VIGNAL

Missions prioritaires

Les missions indiquées le 17 mars 2020 restent à l'identique pour cette nouvelle semaine de travail. En effet, au niveau des ESI le périmètre reste identique.

Cependant, quelques petites modifications sont à prendre en compte.

En effet, toutes les impressions en EIFI sont devenues prioritaires, notamment les ASAP et clic'ESI. Ces éditions sont en majorités des titres de recettes communales et doivent donc être envoyées aux contribuables.

Au niveau de la direction, la mission budget a toujours été considérée comme prioritaire. Cependant, pour l'instant aucun agent n'a été rappelé. Il a été demandé à deux agents du service budget de revenir travailler à raison d'une ou deux journées par semaine.
Le président va essayer de redonner une liste plus exhaustive des missions concernées par le PCA. Cependant, il ne fera pas un détail exhaustif de chaque mission réalisée.

Télétravail

Il n’y a toujours pas assez de matériel pour faire du télétravail. Des tests par VPN 20 ont été effectués, mais le matériel est moins puissant.
Pour limiter l’épuisement des équipes, la DISI souhaite que les agents qui travaillent soient relayés régulièrement (exemple : toutes les semaines), tout en limitant au maximum les contacts entre les agents.

Bordeaux	Le bureau de l'Intex de Bordeaux est en lien avec le bureau SI2C pour pouvoir gérer le calendrier des priorités, et prioriser les actions à réaliser. Tous les agents ne sont pas en télétravail actuellement. Les missions prioritaires sont pour une part en télétravail et en présentiel pour 3 agents sur Bordeaux.
Poitiers	Pour Poitiers, il n'y a pas de télétravail pour certaines missions, il reste donc 15 à 16 personnes en poste. Des habilitations ont été donnér aux agents pour se connecter aux balf via le Webmail. Pour l'Intex le chef de service présent sur place, rappelera les agents en autorisation d'absence si nécessaire pour venir au bureau pour les palier la diffusion des paliers urgents. Si2C envoie tous les matin un calendrier des prioreités. Quelques paliers ont été différés ex : Médoc).
Limoges	Pas d’évolution depuis la semaine dernière.
Toulouse	Présence des agents par roulement à L'AT trésoreries, un developpeur est présent sur site les autres sont et télétravail.

Le travail est-il réalisé sous convention ?

Le président rappelle que nous somme dans une situation exceptionnelle. Compte tenue de cela, nous somme dans un mode « simplifié » pour pouvoir coller aux exigences de la crise sanitaire actuelle. Il n’y a donc pas de convention pour les « nouveaux » télétravailleur.

Comment cela se passe-t-il au niveau des assurances pour les agents en télétravail ? Les agents concernés doivent-ils fournir une attestation de leur assurance habitation ?

En cas de problème la DGFIP fera une attestation à l’assurance de l’agent concerné. La DGFIP ne l’exige pas dans cette situation exceptionnelle.

En cas d’accident d’un télétravailleur

La même couverture que celle du télétravail « normal » sera mise en place en cas d’accident du travail. Cependant, si l’accident est détachable du service alors cela ne concerne pas accident travail.

Les services de SIL peuvent-ils réaliser certaines de leurs missions en télétravail ? Certains personnels sont en télétravail. Est-ce le cas dans tous les sites de la DISI ?

Ce service fait parti de l’assistance de proximité et donc dans les missions prioritaires. Certaines de leurs missions sont télétravaillables et d’autres non. Pour l’instant ces agents ne sont pas tous en télétravail.

Après la crise, il faudra revoir certains aspects concernant la mobilité. Maintenant les commandes de PC seront surtout portables.
La Direction Générale prévoyait dans son PAP[1] 2020 de déployer le projet ETNA[2], géré pas le SSI, et compléter les achats de PC par une dotation de la DG pour pouvoir acheter de nouveaux PC portables notamment.
Ce projet sera déployé en avance de phase. Une commande de 2200 ordinateurs portables pour compléter l’équipement en PC portable, notamment pour les directions, a été réalisée.

1 PAP : Plan Annuel de Prévention
2 ETNA : Environnement de Travail Numérique des Agents. Constitue l’un des 4 grands programmes prioritaires de la transformation numérique de l’État, décliné dans les services des MEF. (cf.PAP 2020 du programme 218)

Utilisation de PC fixes pour télétravailler ?

Concernant l'utilisation de PC fixe pour télétravailler, le SSI a formellement interdit l'utilisation de ces PC pour faire du télétravail. Compte tenu de cela, le Président indique qu'il n'autorise pas à la DISI SO l'utilisation de ces PC pour réaliser le télétravail. En effet, ces PC pose un problème de soclage car ils ne sont pas prévus pour le télétravail, et cela pose des problèmes de sécurité.
Si le SSI change d'avis, le Président indique qu'il reverra alors sa position une fois les nouvelles directives connues.

Avez-vous des retours concernant des télétravailleurs qui ont également la gestion des enfants ?

Le Président rappelle que la règle appliquée est que les personnes qui garde leurs enfants dispose d'une AA.

De plus, en télétravail, il n'est pas vérifié que le travail soit réalisé dans les heures habituelles de travail sur site. La personne n'est pas obligée d'être là pendant les heures ouvrées.

Pour Bordeaux, sauf avec une demande explicite de l'agent, il ne télétravaille pas.

Ne mettez-vous pas des Personnes en détresse avec ce système ?

Le Président indique qu'il n'y a pas de retour sur ce sujet à sa connaissance.

Développement

Les missions prioritaires sont : REC-MEN, RMH et PEZ. Ce sont uniquement ceux qui étaient préconisés au départ de la crise.
Pour les missions non prioritaires sur les différents sites, il est envisagé par la suite de leur permettre de télétravailler mais uniquement pour des missions qui deviendront prégnantes pour la continuité des activités.

Le Président indique qu'il y aura la possibilité de travailler sur d'autres missions non prioritaires sur la base du volontariat pour pouvoir avancer dessus. Il rappelle que le fait qu'un agent en AA, ne le dispense pas pour autant de continuer à se documenter sur leurs missions et que les AA ne correspondent pas à une période de congés.
Il est indiqué à l'ensemble du comité que des agents sont preneurs pour pouvoir travailler sur leurs missions, même non prioritaires, s'il y a du matériel pour pouvoir le faire.

Intex

Bordeaux	pas tous le monde en télétravail sur les missions prioritaires. Priorisation des missions pour coller aux attentes avec SI2C chaque matin, le reste est décalé
Poitiers	Les agents ne sont pas équipés en PC pour pouvoir télétravailler, car il n'y a pas assez de matériel à disposition. Certains agents ont été habilités au webmail avant la fermeture. Le suivi des missions confiées et toujours réalisé. **Quand les agents doivent se déplacer, combien sont-il maximum au travail ?** Aucun personnel n'a été rappelé jusqu'à maintenant. Il y a un agent en télétravail. Le personnel sera rappelé uniquement pour MEDOC.

Exploitation Limoges

Les agents ont une présence sur site tournante. Ils doivent venir une fois par semaine pour des tâches nécessitant une présence sur site. Les 4 agents sélectionnés viennent chacun à leur tour. Le reste du temps, ils sont en télétravail.

Editique

Missions à l'identique depuis le début du PCA. Un point sur la campagne DPR est réalisé juste après.

Organisation campagne IR

La campagne DPR est une mission prioritaire car elle a de nombreux impacts pour concitoyens (ex : avis de non imposition pour les aides CAF,...)
Le feu vert a été donné la semaine dernière pour les impressions de Déclaration Pré-Remplies (DPR) des 2042 automatique qui sont nombreuses. La fin de la campagne est prévu fin avril.
La campagne de déclaration commencera en interne le 09 avril, et au niveau des contribuables le 16 avril. La fin de la campagne sera décalée d'environ 10 à 20 jours depuis la prévisions hors PCA.

Les missions d'exploitations de Poitiers, Bordeaux et Limoges concernant la taxation des rôles se feront pendant ce temps.
La livraison des programmes effectués par le CQFI de Poitiers est terminée.
Le Président remercie chaleureusement les efforts.

L'organisation de la campagne éditique :

Pour Poitiers, l'organisation est fonction de la volumétrie. Il y a une équipe de jour uniquement.
Les horaires de travail seront sur une période de 8h à 16h et en fonction des autres établissements d'édition. Il n'y a plus de nécessité de respecter le planning établit avant la période de confinement. S'il faut un complément d'heure d'édition, par exemple un samedi ou un soir, le service sera adapté. Cette hypothèse sera à faire valider par SI2A. Les heures supplémentaires seront comptabilisées en crédit pour les agents concernés.

Faut-il mettre en place un équipe en nocturne ?

Cela dépendra des impondérables (matériel, papier…). Il faut une certaine souplesse dans l'organisation et peut être étendre la plage horaire ou bien le samedi sur la base du volontariat.

La gestion des enveloppes

Elles sont mises en caissettes. Les collègues se lavent les mains toutes les heures. Il y a des gants fins achetés dans le commerce qui sont à leur disposition. Le gel hydroalcoolique arrivera normalement le 07 avril.

Protections des agents et gestes barrière

Le Président indique que la Direction Générale a obtenu des masques. Ces masques seront réservés à des catégories bien particulières de la DGFIP : les trésoreries hospitalières qui sont en général situé au sein des services de santé, les agents réalisant l'accueil du public, l'éditique et les assistances de proximité. De plus, une formation sur l'utilisation du masque sera dispensée à chaque agent.
L'arrivée de ces masques est prévue en France aux alentours du 30/03/2020. Ils ne sont donc pas encore distribués dans les départements. Cela devrait se faire dans les semaines à venir.
Le Président indique qu'il faut bien faire attention, les masques ne sont pas une solution miracle, et qu'il faudra conserver les gestes barrières tout de même pour assurer une sécurité maximum aux agents.
Les gestes barrière sont rappelés régulièrement dans différents services, notamment l'éditique car ils utilisent de nombreux matériels et le croisement des personnes est possible….

Poitiers	Une note de service a été envoyé aux agents de l'éditique afin de rappeler ces gestes. Une copie de cette note sera envoyée au instances syndicales.
Limoges	Un rappel est réalisé sur chaque machine à l'aide d'une fiche rappelant les gestes barrières.

Quelles préconisations sont prises vis à vis des vacataires et des personnes des sociétés extérieures (présents à Poitiers):

Le Président indique que les agents extérieurs sont sous la responsabilité de leur société. Cependant, ils doivent respecter les règles et les gestes barrières du site dans lequel ils opèrent.
Les vacataires doivent suivre les mêmes règles que les agents de la DGFIP. Il y a un nombre limité de vacataires qui viennent pour cette année. Le Président rappelle que les gestes barrières sont liés à un site et a une fonction donnée.

Opération nettoyage machine ?

Pour l'assistance de proximité, lorsque les PC ne sont pas neufs, il faut passer une lingette désinfectante sur le clavier avant toute autre opération. Le président rappelle qu'il faut porter des gants et désinfecter les claviers avant toute utilisation.

Lorsque les PC sont récupérés, il a été demandé au DDRFIP de déposer les ordinateurs le vendredi, quand cela est possible, et de les déposer dans un SAS défini pour limiter les contaminations et de les y laisser pour minimum 48h sans être touchés. De plus, pré-nettoyage des claviers avant de les rendre à la CID a été demandé aux directions avant de redonner les PC.
Le président souhaite que le délai de 48 heures sans toucher les PC soit respecté au maximum ainsi que les gestes barrières.

La semaine dernière, il y a eu une note de la DG indiquant qu'il fallait réaliser un aération des bureaux. Quand est-il à la cité administrative, les fenêtres ne pouvant pas être ouvertes ?

Dans le cas précis de bureaux dans lesquels les fenêtres ne peuvent pas être ouvertes, le débit d'air par heure et par bureau est vérifié. Dans ces locaux, il y a une ventilation permanente. Les débits actuels sont conformes.

Les vecteurs de contaminations sont multiples (claviers, poignées de porte…). Dans certains cas il n'est pas possible de laisser les portes ouvertes pour limiter ces contacts (ex : portes des toilettes). Comment préserver les agents ? Est-il possible de mettre des réserves de gel hydroalcoolique dans les WC ?

Le Président informe que le personnel en charge du nettoyage des locaux à comme prérogative de les nettoyer les poignées de porte chaque soir.
Pour les autres situations, le Président rappelle qu'il faut respecter les gestes barrière pour limiter les contaminations potentielles.

Mesures de confinement

Si de nouvelles missions deviennent prioritaires d'ici la fin du confinement, le PCA évoluera en conséquence.

Les agents empêchés le sont sous 2 motifs d'AA : garde enfant ou pour une santé fragile.
Concernant le point sur la santé fragile, chaque situation est vu avec le médecin de prévention. Les recommandations préconisées sont suivis.

Un autre problème va se poser lors du retour de quarantaine d'agent, notamment concernant les points suivants :

- Un agent qui a côtoyé une personne atteinte du COVID19. Lorsque l'agent revient au travail et qu'il n'a contracté aucun symptôme, dans ce cas là, la situation sera vue avec le médecin de prévention.
- Un agent qui est affecté par cette maladie : Dans ce cas, le nettoyage des locaux où l'agent est passé est réalisé.

A ce jour, il n'y a pas de cas connu d'affection d'un collègue à la DISI SO.

Il y a un nettoyage des locaux de la DDFIP à Bayonne suite à une contamination d'un agent. Les agents de la CID ont leurs bureaux à proximité de ces bureaux. Les agents sont-ils informés de cela ?

Cette question est très importante. Le Président indique qu'il n'est pas avertit par toutes les directions des cas de bureaux désinfectées concernant la DDRFIP. Cependant, les DDRFIP ont l'obligation d'avertir le DISI si un agent DDFIP infecté par le COVID19, est passé dans un des services de la DISI.

Les locaux de la CID de ce département ont été désinfectés aussi. L'agent en place en a informé son chef par mail.

Le Président indique qu'il n'a pas connaissance de cas précis, que la DDFIP concernée n'a pas communiqué sur ce point à la DISI.

Pression des cadres

La priorité est donné en fin de mois de pouvoir faire les arrêtés comptables.
Dans DR/DFIP, l'enregistrement est devenue une mission prioritaire. Il y a de fortes demandes de ces services afin de pouvoir réaliser les écritures comptables de fin de mois.

Distributions micro-ordinateurs :

Le président indique que les agents font un travail remarquable sur l'ensemble de la DISI SO.
Le système actuel est complexe et en évolution constamment. Il y a des habilitations pour les adresses VPN constamment.
Actuellement, il existe 3 sources approvisionnements.

- **Les stocks nominaux de chaque DDRFIP.** Cependant, les situations sont hétérogènes entre les différents départements.
- **Les stocks des structures ou directions non prioritaires** (ex : DIRCOFI, ENFIP….) qui possèdent des stocks
  - Environ une centaine de PC on été récupérés auprés de l'ENFIP de Toulouse. Il y a actuellement un collègue de l'ENFIP et un collègue de la CID de Toulouse qui font le nécessaire pour les préparer et les livrer d'ici jeudi au plus tard.
- **Redéploiement interne :** Pour cela, des PC de télétravailleurs non prioritaires sont récupérés. La majorité de ces PC sont déjà configurés en VPN15

Pour la DISI SO il y a un besoin d'environ 1000 ordinateurs. A ce jour, il manque environ 400 ordinateurs.

De plus certaines CID vont préparer de nouveaux PC mais qui sont attribués à d'autres directions. Exemple Poitiers qui envoie sur le département 16.

De plus, certaines directions font beaucoup de demandes et d'autres sont plus raisonnables.

Pause de congés pour souffler ?

Le Président indique qu'il n'y a pas beaucoup de volontaires pour pauser des congés actuellement. Il a été demandé aux chefs d'ESI de pouvoir faire tourner les effectifs lorsque cela était possible, notamment au sein de l'assistance de proximité.

De plus, les responsables des CID doivent organiser le travail des agents pour qu'ils puissent avoir un temps de repos suffisant.

Certaines directions ont pris une avance sur certaines missions prioritaires ou non. Certaines CID sont peut être plus sollicités que d'autres.

Le président n'a pas les moyens de vérifier que les missions sont prioritaires ou non prioritaires pour chaque direction. Il y a un bureau à Paris qui s'occupe des missions prioritaires dans les départements.
Tous les départements ne sont pas à égalités sur les missions prioritaires (missions départementales, supra-départementales…)

Les CID des ESI 31 et 33 ont sollicité les agents des CID excentrés pour pouvoirs socler les PC pour le télétravail.

Pas d'entraide interdépartementale pour l'instant.

Il y a un déficit de communication avec les personnes qui sont en AA et qui ne sont pas habilités sur le Webmail. La communication avec ces personnes est rendue difficile, notamment en ce qui concerne leur mission.

Au niveau des ESI, les services de direction reçoivent environ 2 à 3 mails/minutes. Il est donc difficile de répondre à chaque agent dans ces conditions.

Une habilitation au webmail pour tous les agents était envisagé, mais il y a un problème avec le PIGP pour l'instant et cela n'est pas possible.

Bordeaux	
Poitiers	
Limoges	
Toulouse	Habilitation de 7 personnes pour pouvoir faire des rotations pour le télétravail.

Questions diverses

Point concernant la restauration des agents travaillant sur site

Il existe une convention entre les services sociaux et la DGI. Est-ce que cette convention fonctionne du moment que les restaurants administratifs sont fermés ?

Elle devient caduque.

Dans certains départements, il est possible de prendre des menus à emporter auprès de ces restaurants conventionnés. Est-il possible de l'élargir à d'autres départements ?

Pour les petits départements c'était possible. Mais les restaurants étant fermés, il n'est pas possible de l'élargir à d'autres départements.

Les tickets restaurant ?

La DISI attend toujours la réponse du secrétariat général concernant les tickets restaurants. Il est rappelé qu'il faut garder les justificatifs de ces repas sur toute la période.

Nous proposons également la solution par FDD avec les frais de déplacement en mission, puisque les agents sont en mission. Le Président répond « rien ne vaut le bon vieux panier repas ! » Il rappelle de conserver des justificatifs.

Nous demandons ce qu'il advient si l'agent n'a pas conservé ses justificatifs ?

Le Président nous indique que s'il n'y a pas de justificatifs, il n'y aura pas de remboursements.

Nous lui demandons comment l'information a été passée auprès des agents en poste ?

Cela a été fait par voie oral dans les ESI 31 et 33. Aucun écrit n'est venu confirmer cette communication.

A l'ESI de Poitiers, des plateaux repas sont proposés sur place. Donc si les agents ne prennent pas les plateaux-repas, il n'y aura pas de remboursement.

Report congés 2019

Cette question est de portée nationale. La DG préconise un report jusqu'au vacances de printemps de chaque zone scolaire. Il faut attendre des précisions de la DG en sortie de la période de confinement.

Veilleur de nuit de Poitiers

Quel est son statut ?

Actuellement, il est en congés annuel.Le poste de veilleur de nuit sera supprimé au 31 août 2020. Actuellement pour le remplacer un système d'astreinte est réalisé par des agents sur la base du volontariat.
Le bâtiment est mis sous alarme électronique. L'agent en astreinte reçoit un matériel d'avertissement ainsi que les procédures à suivre. En cas de tentative d'intrusion, le site et/ou bâtiment, l'agent d'astreinte est averti.

Concernant la répartition de charge ou la mutualisation des tâches sur certaines activités, dont vous avez parlez la semaine dernière, quand est-il à l'heure actuelle ?

A ce jour, ces personnels n'ont pas été appelés. En effet, il y a peu d'agents formés sur les missions visées actuellement.